

EXTRAIT DES SPECIFICATIONS DU REFERENTIEL DE CERTIFICATION
(Normes NF EN 934-2:2009/A1:2012, NF P 18-370:2013 et Référentiel NF 085)

REFERENTIEL DES ESSAIS	N° de béton de référence NF EN 480-1	Résistance à la compression sur béton	Teneur en air du béton frais	Temps de début de prise (sur mortier)	Réduction d'eau	Augmentation de la consistance	Maintien de la consistance	Resassage	Caractéristiques des vides d'air dans le béton durci	Absorption capillaire sur mortier
ADJUVANTS NF EN 934-2										
	PLASTIFIANTS/ REDUCTEURS D'EAU Tableau 3.2 +	NF EN 12390-3 à 7 j et à 28 j, BA ≥ 110 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT*	NF EN 480-2	pour le BA : ≥ 5 % par rapport au BT	NF EN 12350-2 ou NF EN 12350-5		NF EN 480-4	NF EN 480-11	NF EN 480-5
SUPERPLASTIFIANT/ Tableau 3.2 +	IV 350 ± 20	à 28 j BA ≥ 90 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT*			également : Δ ≥ 160 mm (différence de affaissement ou affaîssement Δ ≥ 120 mm	Après 30 min ≥ valeur initiale du témoîn			
	I 400 ± 20	à 7 j BA ≥ 140 % du BT à 28 j BA ≥ 115 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT*		pour le BA : ≥ 12 % par rapport BT					
HAUTS REDUCTEURS D'EAU Tableau 3.1 .	I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 80 % du BT à 90 j BA ≥ 28 j	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT*					pour le BA : ≤ 50 % de celui du BT		
	II 450 ± 20	à 28 j BA ≥ 80 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT*							
ENTRAINEURS D'AIR Tableau 5 .	III 350 ± 10	BA ≥ 75 % du BT	pour le BA : ≥ 2,5 % en volume au- dessus du BT teneur en air total 4 à 6 % en volume						Facteur d'espacement ≤ 0,200 mm	
	I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 80 % du BT à 90 j BA ≥ 28 j	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT*	à 20°C, pour MA > 30 min à 5°C, MA ≤ 60 % du MT						
ACCELERATEURS DE PRISE Tableau 6 .	I 400 ± 20	à 20°C, 24h : BA ≥ 120 % BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT*							
	I 400 ± 20	à 20°C, 28 j : BA ≥ 90 % BT à 5°C, 48 h : BA ≥ 130 % BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT*							
ACCELERATEURS DE DURCISSEMENT Tableau 7 .	I 400 ± 20	à 7 j BA ≥ 80 % du BT à 28 j BA ≥ 90 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT*	début de prise : pour MA ≥ à celui du MT + 90 min fin de prise : pour MA : ≤ à celui du MT + 360 min						
	I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 85 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT*							sur 7 j, après 7 j : pour le MA : ≤ 50 % en masse du MT sur 28 j, après 90 j : pour le MA : ≤ 60 % en masse du MT
HYDROFUGES DE MASSE Tableau 9 . ou +	I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 100 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT*	début de prise : pour MA ≥ à celui du MT + 90 min fin de prise : pour MA : ≤ à celui du MT + 360 min	pour le BA : ≥ 5 % par rapport au BT					
	I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 90 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT*							
PLASTIFIANT/REDUCTEURS D'EAU/RETARDEURS DE PRISE Tableau 10 .	I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 100 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT*	début de prise : pour MA ≥ à celui du MT + 90 min fin de prise : pour MA : ≤ à celui du MT + 360 min	pour le BA : ≥ 5 % par rapport au BT					
	IV 350 ± 20	à 28 j BA ≥ 90 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT*				après 60 min ≥ valeur initiale du témoîn			
HAUTS REDUCTEURS/ RETARDEURS DE PRISE Tableau 11.1 .	I 400 ± 20	à 7 j BA ≥ 100 % du BT à 28 j BA ≥ 115 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT*	début de prise : pour MA ≥ à celui du MT + 90 min fin de prise : pour MA : ≤ à celui du MT + 360 min.	pour le BA : ≥ 12 % par rapport au BT					
	I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 100 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT*	à 20°C, pour MA ≥ 30 min à 5°C, MA ≤ 60 % du MT	pour le BA : ≤ 5 % par rapport au BT					
PLASTIFIANTS/REDUCTEURS D'EAU/ACCELERATEUR DE PRISE Tableau 12 .	I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 100 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT*							
	I 400 ± 20	à 28 j BA ≥ 100 % du BT	≤ 2 % en volume au dessus de celle du BT*							
PRODUIT DE CURE NF P 18-370	Coefficient de protection sur béton - à 0 h ≥ 90 % - 24 h ≥ 85 %									

(*) Sauf indication contraire du fabricant

: A consistance égale

+ : A rapport eau/ciment égal

BT : Béton Témoîn

BA : Béton Adjuvants

MT : Mortier Témoîn

MA : Mortier

O Une note de commentaires est annexée à la présente décision
A Usine bénéficiant d'un allègement de fréquence d'audit/inspection par tierce partie
C Prise en compte des contrôles internes (1)
D Dérogation sur l'exécution des essais physiques (1)

(1) L'indice associé est celui de la décision de première autorisation
Atee#_ADJ_1_005 du 03/02/2009